



**COMMUNE DE BRENNILIS**  
**BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**  
**SAINT SEGAL, 22 JUIN 2012**

1. Le bureau de la Commission locale de l'Eau (CLE) s'est réuni à Saint Segal le 22 juin 2012 sous la présidence d'Armelle Huruguen (Conseil général). Cette réunion était une réunion de préparation de la séance plénière de la CLE, prévue pour le 5 juillet. La CLE et son bureau sont composés de représentants des collectivités territoriales – surtout le Conseil général -, des Associations, des secteurs économiques directement concernés et des services de l'Etat ou des Conseils généraux.
2. **Alimentation en Eau potable** – Le contenu de l'étude réalisée pour la CLE par la SAFEGE (Suez Environnement) a été présenté<sup>1</sup>. Cette étude mêle données effectivement collectées auprès des collectivités et des sociétés de fermage, et extrapolation de données dont les sources ne sont pas fournies. Elle identifie 6 thèmes présentés comme des « enjeux spécifiques » au bassin de l'Aulne, à savoir la protection des captages, la gestion quantitative de la ressource (étiage), la participation aux échanges de données, la tarification en rapport avec les exigences de renouvellement des installations, la réduction des pertes sur les réseaux et la sécurisation de la ressource. Elle se présente comme un apport à la réalisation d'un schéma départemental Finistérien de l'eau – une approche du Conseil général controversée, notamment en raison des fortes réticences exprimées par les communes du Centre Finistère, réunion de Cast<sup>2</sup> - et un outil de promotion pour l'EPAGA. Il a beaucoup été insisté sur les problématiques de sécurisation de l'approvisionnement et de renouvellement des équipements – l'un et l'autre étant considérés comme hors de portée des petites collectivités isolées. Un curieux lien a été établi entre niveau des tarifs et exigences d'investissement – alors que dans le cadre de fermage, solution privatisée retenue par les collectivités grosses consommatrices de ressources en amont et grosses exportatrices de cette ressource vers l'aval<sup>3</sup>, le tarif est encaissé par le privé mais l'investissement reste à la charge du public. L'étude préconise par ailleurs la conclusion de conventions entre l'EPAGA et les collectivités territoriales de mise à disposition de données qualité sur l'eau, dont on peut se demander ce qu'elles apporteraient, sinon la création d'un lien direct entre EPAGA et communes non membres, dans la mesure où ces données sont publiques et disponibles par commune pratiquement en temps réel sur le serveur spécialisé du Ministère de la Santé<sup>4</sup>.
3. **Elaboration des produits du SAGE** – Une note d'avancement<sup>5</sup> a été soumise reprenant pour chacun des objectifs du SAGE l'état d'avancement des réflexions. Il y a comme il fallait s'y attendre une pression constante pour faire reconnaître l'EPAGA comme maître d'ouvrage principal sinon unique de ce qui est dénommé la « gouvernance » du SAGE au détriment d'autres intervenants comme les communes, les communautés de communes, les Conseils généraux, le PNRA, le SMATAH. Les maîtres d'ouvrage locaux deviendraient dans cette optique des exécutants et des courroies de transmission pour notamment l'approvisionnement en eau potable. Les choses ne seront pas forcément aussi simples – par exemple, grâce aux interventions de la Communauté de communes du Yeun Elez, la formulation relative à la définition des modalités du soutien d'étiage vise maintenant « l'ensemble des acteurs localement » au lieu de, comme précédemment « le Conseil général, la SHEMA, l'EPAGA, les syndicats d'eau potable bénéficiant du soutien d'étiage » alors considérés (en avril 2012) comme les seuls « acteurs concernés ». De telles mainmises sur des pans entiers du développement local au profit d'intérêts économiques privés reste cependant possible au détour d'une phrase, et il est très important d'obtenir des discussions directes entre la Communauté de communes et les acteurs institutionnels – Préfecture et Conseil général – pour neutraliser ce risque dans toute la mesure du possible. Les conditions d'une éventuelle adhésion communautaire à l'EPAGA devraient parvenir à la CCYE pour le tout début du mois de juillet – il serait alors intéressant d'envisager outre une adhésion communautaire par

<sup>1</sup> Diagnostic sur l'alimentation en eau potable sur le bassin versant de l'Aulne – <http://www.brennilis.com/diagEPAulne.pdf>

<sup>2</sup> <http://www.brennilis.com/eau/sdaepCast20oct11.pdf>

<sup>3</sup> Voir tableau 2-3 de l'étude : il semble que près de la moitié de la production de surface du Syndicat mixte de l'Aulne soit en fait exportée vers l'aval (2 millions de mètres cubes en 2010 sur 4200000 produits)

<sup>4</sup> <http://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&usd=AEP&idRegion=53> – lien fourni à partir de <http://communes.bretagne-environnement.org/>

<sup>5</sup> <http://www.brennilis.com/eau/StrategieSAGEjuin12.pdf>

exemple sur la base de la compétence environnement, une adhésion de chaque commune compétente en matière d'eau potable.

4. **Autres points abordés** – Le Bureau a examiné divers autres points qui seront également portés à l'attention de la CLE du 5 juillet dont l'ordre du jour sera particulièrement chargé et donc peu propice à la discussion. Il s'agit par exemple de l'élaboration d'un programme de réalisation d'ouvrages pour le « ralentissement dynamique des crues » à Châteaulin, Port Launay et Châteauneuf<sup>6</sup> pour lequel on semble s'orienter vers le constat d'un coût excessif au regard des capacités financières disponibles, de la présentation du volet 2 du programme Breizh Bocage pour la partie du territoire couverte par l'EPAGA (communes autour de Châteaulin – le PNRA s'occupant directement des siens), la méthodologie d'inventaire des cours d'eau pour la partie costarmoricaïne du SAGE de l'Aulne (pour le Finistère, cet inventaire a été effectué en 2009-2010 sous la direction de la DDTM).

22 juin 2011, JV Gruat



*Bureau de la Commission locale de l'eau,  
22 juin 2012 - Bienvenue par le maire de Saint Segal, André Le Gall*

<sup>6</sup> Certains ouvrages seraient dans ce programme implantés en amont, par exemple sur l'Ellez à la jonction de Plouyé, Collorec et Loqueffret